

# CONSEIL MUNICIPAL DE RIMLING

## Séance du 8 Octobre 2024

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE**

<i>Nombres de membres</i>		
<i>Afférents au Conseil Municipal</i>	<i>En Exercice</i>	<i>Qui ont pris part à la délibération</i>
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>14</b>

**Date de convocation : le 01/10/2024**



### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIMLING DU 8 OCTOBRE 2024

**Sous la présidence de M. Eric HEMMERT, Maire,**

Le 8 octobre deux mille vingt-quatre, à 18h30, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel des séances à la Mairie

**Membres présents :** Madame BECK Marie-Noëlle, Monsieur BECKRICH Stephan, Monsieur CARRIERE Thierry, Monsieur HEINRICH Roger, Monsieur HEMMERT David, Madame HOELLINGER Anne, Madame HOELLINGER Catherine, Monsieur MOURER Michaël, Monsieur SCHNEIDER Fabien, Monsieur SCHNEIDER Thierry, Monsieur SCHUMACHER Bernard, Madame STEINER Nadine, Monsieur VOGEL Pierre.

**Membre(s) absent(s) excusé(s),** Monsieur GABRIEL Didier,

## ORDRE DU JOUR

- JARDIN PUBLIC-CADRE DE VIE : Devis « conjointement des murs »/« transformation du confessionnal »
- ASSOCIATION FONCIERE
  - Renouvellement des statuts : 3 membres à désigner par le Conseil Municipal
  - Election des membres de la Chambre d'agriculture de la Moselle
- Mise à disposition par convention d'un local pour les associations : Arboriculteurs, Inter-association...
- BUDGET : Décisions modificatives budgétaires
  - Travaux forestiers
  - Sentiers d'interprétation du patrimoine
  - Jardin à l'arrière de la mairie...
- LOCATION PARCELLES COMMUNALES : Indice de fermage 2024
- RH : Modification du temps de travail de THERIN Sébastien
- REPAS DES AINÉS : dimanche 8 décembre 2024
- COMMÉMORATIONS 80<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION : De mars à mai 2025
  - Expositions,
  - Conférences...
- DIVERS :

**Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2024. Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

# CONSEIL MUNICIPAL DE RIMLING

## Séance du 8 Octobre 2024

---

### INVESTISSEMENTS EN COURS

---

#### **2024-041** Objet: TRAVAUX JARDIN PUBLIC: Jointement des murs

Dans le cadre du programme d'investissements 2023-2026, concernant les travaux d'amélioration du cadre de vie avec la création d'un jardin public à l'arrière de la mairie, Monsieur le Maire soumet au Conseil le devis de travaux concernant le « jointement des murs » du Jardin public.

Il soumet au conseil le chiffrage des travaux, comme proposé par la Société MODER HABITAT, pour un coût global de 19 370.00 € HT.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- **APPROUVE** les travaux de jointement des murs du jardin public,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

#### **2024-042** Objet: TRAVAUX CADRE DE VIE : Modification du Confessionnal de l'Eglise

Monsieur le Maire soumet au Conseil le devis de travaux concernant la « Transformation et modification du Confessionnal de l'Eglise en vitrine » pour y exposer les « Trésors de l'Eglise » ;

Il soumet au conseil le chiffrage des travaux, comme proposé par la Société ACRO'BOIS, pour un coût global de 7490.00 € HT.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- **APPROUVE** les travaux de transformation et modification du Confessionnal de l'Eglise,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

#### **2024-043** Objet: MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ENSEMBLE DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire soumet au Conseil la proposition de mettre à disposition de l'ensemble des associations de la Commune le bureau situé au niveau du couloir au Foyer des Jeunes- Salle intergénérationnelle.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité la proposition de mettre à disposition un local pour les associations,
- **ADOpte** à l'unanimité la mise à disposition du local situé au niveau du Foyer des Jeunes – Salle intergénérationnelle.

CONSEIL MUNICIPAL DE RIMLING  
Séance du 8 Octobre 2024

**DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

**2024-044** Objet: DM N°2 Décision modificative budgétaire: travaux forestiers

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu le budget de la Commune

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2024 :

Désignation	section	S	Proposé	Voté
COMPTE DE PROVENANCE – Entretien et réparation sur bâtiments publics Art 615221-Chap 011	Fct.	D	- 4300	-4300
<b>TOTAL</b>			<b>-4300</b>	<b>-4300</b>
COMPTE DE DESTINATION – Entretien et réparation sur Bois et forêt Art 61524-Chap 011	Fct.	R	4300	4300
<b>TOTAL</b>			<b>4300</b>	<b>4300</b>

**2024-045** Objet: DM N°3 Décision modificative budgétaire: Sentiers d'interprétation du patrimoine

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu le budget de la Commune

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2024 :

Désignation	section	S	Proposé	Voté
<b>COMPTE DE PROVENANCE</b> Opération 147 – TRAVAUX CIMETIERE Chap 21			- 3000	-3000
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES Chap 16	Inv.	D	- 4000	- 4000
<b>TOTAL</b>			<b>-7000</b>	<b>-7000</b>
<b>COMPTE DE DESTINATION</b> Opération 149 – SENTIERS D'INTERPRETATION DU PATRIMOINE Chap 21	Inv.	R	7000	7000
<b>TOTAL</b>			<b>7000</b>	<b>7000</b>

**CONSEIL MUNICIPAL DE RIMLING**  
**Séance du 8 Octobre 2024**

---

---

**2024-046** Objet: **DM N°4 Décision modificative budgétaire: Jardin Public à l'arrière de la mairie**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57  
Vu le budget de la Commune

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2024 :

Désignation	section	S	Proposé	Voté
<b>COMPTES DE PROVENANCE</b>				
Opération 138 – TRAVAUX DE VOIERIE Chap 21	Inv.	D	- 10 000	-10 000
Opération 139 – ACQUISITION DE MATERIEL Chap 21			- 15 000	- 15 000
<b>TOTAL</b>			<b>-25 000</b>	<b>-25 000</b>
<b>COMPTE DE DESTINATION</b>				
Opération 150 – CREATION ESPACE DE VIE - KIOSQUE Chap 21	Inv.	R	25 000	25 000
<b>TOTAL</b>			<b>25 000</b>	<b>25 000</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :  
**AUTORISE** les décisions modificatives comme détaillées ci-dessus

**2024-047** Objet: **Location des parcelles communales aux exploitants agricoles**  
**Prix du fermage**

Vu l'Arrêté du 17 juillet 2024 constatant pour 2024 l'indice national des fermages et sa variation  
Monsieur le Maire informe le Conseil que :

- L'indice national des fermages s'établit pour 2024 à 122.55
- La variation de l'indice national des fermages 2024 par rapport à l'année 2023 est de + 5.23 %

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide que les exploitants ayant loué des parcelles appartenant à la Commune paient un prix des fermages selon cet indice :  
Soit pour la Commune de RIMLING un prix de 1.10 € l'are.

**2024-048** Objet: **Nomination concernant le renouvellement des membres de l'Association Foncière de Rimling**

Le Maire, membre de droit du bureau, demande au Conseil Municipal de désigner 3 propriétaires fonciers dans le cadre du renouvellement des membres du bureau de l'AFR (association foncière de Rimling).

Ont été désignés les 3 propriétaires suivants :  
M Denis THEOBALD  
M Yves KARLESKING  
M Christophe HOELLINGER

# CONSEIL MUNICIPAL DE RIMLING

## Séance du 8 Octobre 2024

A l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal, M Denis THEOBALD, M Yves KARLESKING, M Christophe HOELLINGER, sont nommés membres du bureau de l'AFR pour une durée de 6 ans, tel indiqué dans les statuts.

### **2024-049** Objet: **Autorisation de travail à temps partiel pour Mr THERIN Sébastien**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 60 et suivants ;

VU la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites ;

VU le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la CNRACL ;

VU le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;

VU la demande écrite présentée par M THERIN Sébastien en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024, tendant à bénéficier d'un service à temps partiel à raison de 80 % de la durée réglementaire de travail du 01/11 au 31/03 et 60% du 01/04 au 31/10;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

### **AUTORISE**

M THERIN Sébastien à exercer ses fonctions à temps partiel à raison comme suit :

- A hauteur de 80 % de la durée réglementaire de travail du 01/11 au 31/03, soit 28/35<sup>ème</sup>
- A hauteur de 60% de la durée réglementaire de travail du 01/04 au 31/10, soit 21/35<sup>ème</sup>

(période entre 6 mois et 12 mois, éventuellement renouvelable pour la même durée par tacite reconduction dans la limite de 3 ans),

Le service de M THERIN Sébastien sera organisé de la façon suivante :

- **Période de référence : Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre.**  
Horaires de travail : Les Lundi, Mardi et Mercredi à raison de 7 heures par jour, de 8h-12h à 13h-16h.
- **Période de référence : Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.**  
Horaires de travail : Du lundi au jeudi à raison de 7 heures par jour, de 8h-12h à 13h-16h

Durant cette période, M THERIN Sébastien percevra, au prorata de son temps de travail, un traitement, de l'indemnité de résidence, des primes et indemnités afférentes à son grade. Le supplément familial ne peut être inférieur au montant minimum versé aux fonctionnaires travaillant à temps plein ayant le même nombre d'enfants à charge.

Pour le calcul de l'ancienneté exigée pour l'avancement d'échelon et de grade, la période pendant laquelle M THERIN Sébastien est autorisé à exercer ses fonctions à temps partiel sera comptée pour la totalité de sa durée.

A l'issue de la période de travail à temps partiel, M THERIN Sébastien est réintégré de plein droit dans son emploi à temps plein ou à défaut dans un autre emploi conforme à son statut.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé. Ampliation adressée au Président du Centre de Gestion et au Comptable de la collectivité.